https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5I 15QF19622

15ème legislature

Question N°: 19622	De Mme George Pau-Langevin (Socialistes et apparentés - Paris)				Question écrite
Ministère interrogé > Transports				Ministère attributaire > Transports	
		Tête d'analyse >Précarité croissante des employés de la restauration ferroviaire		Analyse > Précarité croissante restauration ferroviaire.	e des employés de la

Question publiée au JO le : 14/05/2019

Date de changement d'attribution : 07/07/2020

Date de renouvellement : 21/07/2020 Date de renouvellement : 27/10/2020

Question retirée le : 24/11/2020 (fin de mandat)

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur l'impact du développement des TGV à bas coûts Ouigo dans le secteur de la restauration ferroviaire. La politique de réduction des coûts engagée depuis quelques années menace les employés de cette branche du milieu ferroviaire. Par exemple, depuis 2016, les effectifs lillois sont passés d'une centaine à une soixantaine de salariés. Il est à craindre qu'une politique de suppression des services à bord nuise à la qualité des voyages en train. De plus, une telle politique de course aux bas coûts risque de s'intensifie avec la volonté de libéralisation et d'ouverture au privé du secteur ferroviaire au détriment des travailleurs du train. Enfin, il faut s'interroger sur les effets qu'aura la fusion de la convention de la restauration ferroviaire avec celle de la convention de la restauration collective. Celle-ci étant beaucoup moins avantageuse que la convention actuelle, elle s'inquiète d'une perte d'acquis sociaux pour les employés de la restauration ferroviaire et d'une précarisation de la situation de ces travailleurs du rail.